L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

Journal quotidien.........$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 19 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

VIRGINIE ET NEW-YORK.

L'extradition d'un criminel fugitif, demandée récemment par l'Etat de New-York et accordée par l'Etat de la Virginie, a motivé une correspondance entre les chefs du pouvoir exécutif de ces deux Etats, où les griefs antérieurs de la Virginie contre New-York sont reproduits et discutés de nouveau. Mais avant de faire connaître les traits principaux de cette polémique, d'autant plus intéressante pour nous qu'elle affecte directement les intérêts du Sud, nous croyons devoir rappeler sommairement les faits qui y ont donné lieu.

En 1839 un esclave s'échappa de Richmond sur un batiment allant à New York et trois individus, employés à bord de ce batiment, accusés d'avoir aidé et facilité cette évasion, furent réclamés par le chef du pouvoir exécutif de la Virginie auprès du gouvernement de New York, comme criminels d'après les lois de la Virginie. L'extradition fut refusée sous divers prétextes. Dernièrement un individu accusé de faux par l'Etat de New York s'étant refugié dans l'Etat de la Virginie, le chef du pouvoir exécutif de New York réclama son extradition. Le gouverneur de la Virginie pensa qu'il devait opposer au gouverneur de N. York déni de justice pour déni de justice et refuser l'extradition parcequ'on la lui avait refusée. Mais la législature de la Virginie qui se trouvait alors en session ne crut pas digne de l'Etat d'user de représailles et décida que l'extradition demandée serait accordée aux termes de la Constitution, même à un Etat qui la lui refusait au mépris de la Constitution. En conséquence le chef de l'exécutif de la Virginie a annoncé au gouverneur de New York qu'il lui accordait l'extradition demandée et qu'il espérait que l'Etat de New-York ne s'obstinerait pas à refuser celle qu'on lui avait inutilement demandée jusque là. Le gouverneur de New York, cependant, a persisté dans son refus.

Considérée sous le rapport de la forme cette correspondance est irréprochable de part et d'autres, surtout par la convenance et la modération du langage; mais là s'arrête toute similitude; car autant le langage de la Virginie est rationel, autant celui de New York est sophistique.

"La demande que vous nous avez adressée, dit le gouverneur de la Virginie, est en bonne forme et il résulte de pièces régulières que le fugitif a commis un acte qualifié crime par les lois de votre Etat. Il consiste dans l'obligation que m'imposent impérieusement la constitution et les lois, lesquelles exigent du gouverneur de chaque Etat d'accorder l'extradition de tout fugitif de justice sur la demande du gouverneur de l'Etat où le crime a été commis, je n'hésiterai pas à vous accorder votre demande.

"Mais ce qui s'est passé en conséquence de cette demande, m'impose le devoir d'exprimer à Votre Excellence le profond regret qu'a fait éprouver à ce département la conduite tenue par le gouvernement de New-York relativement à une demande analogue faite par le gouverneur de cet Etat à celui de New-York le 25 juil let 1839."

Le gouverneur de New-York, dans sa réponse, ne se borne pas à dire que l'affidavit en vertu duquel les accusés de la Virginie étaient poursuivis avait été trouvé insuffisant et imparfait et que ces accusés, libérés alors sur un writ d'*habeas corpus*, n'étaient plus depuis long-temps au pouvoir de l'exécutif: ce qui aurait cependant pû être considéré comme une excuse valable; il discute le fond même de la question et va jusqu'à avancer "que l'extradition ne saurait être accordée par ce que le crime dont on accuse les fugitifs n'est pas un crime d'après les lois de New-York." Or, cette doctrine est inconstitutionnelle, clairement inconstitutionnelle et insoutenable.

La constitution des Etats-Unis porte, article IV, section II; "Toute personne, accusée dans un état "de trahison, felonie ou autre crime, qui échappera à "la justice et sera trouvée dans un autre Etat, sera, "sur demande du pouvoir exécutif de l'Etat d'où elle "a fui, livrée et reconduite dans l'Etat devant connaître du crime."

"Nulle personne assujétie à un travail ou service "dans un Etat, d'après les lois de cet Etat, et qui s'échappera dans un autre Etat, ne pourra être en conséquence des lois et réglemens de l'Etat où elle cherchera ainsi un refuge, être dispensée de son travail "ou de son service; mais sera remise sur la demande de "la partie ayant droit à ce travail ou à ce service."

Comme on voit, il n'y a là rien d'équivoque, rien de dubitatif. Tout individu qui est accusé dans un Etat en vertu des lois de cet Etat et qui cherche à échapper à la justice en se refugiant dans un autre Etat est sujet à extradition sur la simple demande de l'Etat où le crime dont il est accusé a été commis.

Donc, en principe, l'Etat de New York n'a pû refuser l'extradition des individus accusés par l'Etat de la Virginie d'après les lois de la Virginie sans violer la Constitution des Etats-Unis.

Mais, dit le gouverneur de New York, le crime dont on accuse ces individus n'est pas crime d'après les lois de l'Etat de New York! Et qu'importe? Il ne s'agit point ici des lois de New-York. Il s'agit d'une loi qui domine toutes les autres lois d'une loi qui domine les lois de la Virginie comme celles de New-York: La Constitution des Etats-Unis.

La demande de la Virginie a été faite en vertu des dispositions de la Constitution des Etats-Unis et New-York ne peut la repousser en principe sans commettre une violation flagrante de la Constitution.

Nous espérons donc que le gouvernement de New-York reviendra sur sa détermination. Cette question n'est pas de celles qui peuvent être résolues par transaction; car on ne transige pas avec le droit. La Constitution en vertu de laquelle l'Union existe a garanti à la population de certains Etats des droits de propriété particuliers et le libre exercice de ces droits. Par conséquent tout acte qui, au mépris de la foi jurée, serait de nature à porter atteinte à la sainteté des contracts tendrait directement et par cela seul à une séparation violente et à la ruine de la république. C'est la Constitution des Etats-Unis qui forme le lien d'union et l'ancre de salut de la puissante Confédération Anglo-Américaine.

INCENDIE.—Le feu a pris hier matin entre neuf et dix heures dans une maison en bois de la rue Hevia en face du cimetière protestant. Les flammes se sont rapidement communiquées aux batimens environnans et malgré les prompts secours qui ont été prodigués quatre maisons ont brulé.

On dit qu'un individu soupçonné d'avoir mis le feu a été arrêté dans le voisinage.

PRIX DU PAIN.

Les boulangers doivent donner cette semaine 40 onces de pain pour 10 cents. Les pains de seconde qualite, ou de 3 pour 10 cents devront peser 50 onces.

INCENDIE A NEW-YORK.

Il y a eu dans la nuit du 7 au 8 un grand incendie à New-York. Le feu a pris dans Pearl street 148, et s'est rapidement communiqué aux batimens voisins. Les maisons No. 150, 148, 146, 144, 142 et 140 ont plus ou moins souffert ainsi que les maisons Nos. 112 et 114 Water St.

La perte est évaluée à trois cent cinquante mille piastres et l'assurance ne couvre pas plus de deux cent soixante quinze. Voici un état que donne le Journal de Commerce:

	PERTE	ASSURANCE.
Richards, Bassett & Aborn, march. sèches,	$35,000	$25,000
Samuel Cochran, lacets &c.	90,000	65,000
Lewis Wiley,	5,000	5,000
F. Cottinet, march. sèches,	40,000	40,000
Booth & Tuttle, march. sèch.	25,000	25,000
N. W. Sandford, chaussures,	10,000	en partie ass.
P. Sheldon & Co. mar. sèch.	15,000	15,000
Adshead & Co. march. sèch.	40,000	40,000
H. B. Howard, march. sèch.	40,000	40,000
Wm. Rust, drogues,	5,000	3,000
Durand & Co.	15,000	
Cinq magasins,	35,000	inconnu.
	$355,000	$258,000

FLORIDE.—Le *Florida Journal* d'Apalachicola du 8 courant, renferme de sages réflexions sur la situation actuelle du commerce de cette ville: "Nos marchands, dit-il, ont eu à lutter contre une circulation dépréciée. Les fonds du Nord ne sont pas seulement rares, mais le taux élevé auquel on peut se les procurer, impose à nos marchands des sacrifices ruineux. Les banques de la Floride sont dans une position si désastreuse qu'elles ne peuvent fournir à la circulation, si bien que nous avons été obligés durant la saison qui vient de s'écouler, d'avoir recours aux banques de la Georgie et surtout à celles de Columbus dont les billets perdent vingt pour cent à l'échange contre des espèces. Cette situation n'est elle pas intolérable. Une circulation aussi mauvaise paralyse les efforts de nos citoyens. Ne faudrait-il pas chercher enfin à sortir de cet état?....Quelle que soit la diversité d'opinion parmi nous au sujet des banques comme elles existent maintenant, nous sommes certains que tout le monde s'accorderait pour reconnaître l'utilité d'une banque bien organisée et placée sous le contrôle de nos marchands."

EXTERIEUR.

EUROPE.

Nous trouvons dans les journaux qui nous arrivent aujourd'hui, quelques paragraphes qui ne sont pas dépourvus d'intérêt.

FRANCE.—M. Guizot, comme ministre des affaires étrangères, a envoyé 10,000 francs pour venir au secours des familles Maronites qui ont souffert dans la dernière guerre de Syrie. L'Univers fait observer que "cette donation et le firman obtenu récemment par M. de Pontois, ont produit un excellent effet dans le Liban et ranimé les sympathies pour la France qui s'étaient singulièrement refroidies."

—*Le Courrier Français* a dirigé de vigoureuses attaques contre le Maréchal Soult à l'occasion d'une demande de 20,000 francs de crédit annuel pour faire face aux dépenses de réception auxquelles l'obliga, dit-il, la présidence du Conseil. Le Maréchal [illegible] francs comme ministre, 20,000 francs de supplément comme chef d'armée, 40,000 francs comme maréchal de France et 18,000 francs comme Grand Croix de la Légion d'Honneur, et cependant on lui a encore accordé les 20,000 francs de frais de réception: il touche annuellement 170,000 francs. Et le Maréchal Soult possède, indépendamment de ce magnifique traitement, une fortune provenant de plusieurs missions de Bonaparte!

—M. Stockmar, l'un des plus riches habitans du canton de Zurich, a fait au gouvernement français la proposition d'envoyer en Algérie, aux environs de Bône, une colonie de 3000 agriculteurs. Le gouvernement a favorablement écouté cette proposition.

—Cinq navires sont partis de Calais la semaine dernière pour la pêche de la morue sur les côtes de Terre-Neuve. Soixante-quatre ont quitté Dunkerque pour la même destination: ils jaugent ensemble 4763 tonneaux et comptent 910 hommes d'équipage.

SUISSE.—Les journaux suisses annoncent qu'un nombre considérable d'habitans de la vallée de Chamounix qui jouissent déjà dans leur pays d'une certaine aisance, s'occupent à vendre leurs propriétés avec l'intention d'émigrer en Amérique. Les uns se rendront à New-York, les autres en Louisiane, où beaucoup de leurs compatriotes ont déjà réussi à créer d'assez bons établissemens.

BELGIQUE.—Le système de "penny-post age," légèrement modifié, est sur le point d'être introduit en Belgique. On adopterait un droit uniforme de 2 cents (4 sols) sur toutes les lettres de l'intérieur excepté celles qui en ce moment ne se paient que 1 cent; on pourrait payer à l'avance au moyen de bandes imprimées; on accorderait aussi une augmentation de poids pour les dépêches et l'on réduirait proportionnellement le transport des paquets par le service des postes. Ce plan finira par être adopté en France et sans doute dans toute l'Europe.

TURQUIE.—La révolution ministérielle qu'on prévoyait depuis longtemps à Constantinople, a eu lieu dans les derniers jours de mars. Reschid Pacha ministre des affaires étrangères, a été remplacé par Rifaat Bey, naguère ambassadeur de la Porte à la Cour de Vienne. Rifaat Bey a été en même temps promu à la dignité de Pacha. Le ministre du commerce, Fethi Achmet Pacha, a pour successeur le capitan Pacha, Saïd Pacha, beau frère du Sultan. Tahir Pacha l'a remplacé dans le poste de Capitan Pacha.

AFFAIRES DE CHINE. Voici les réflexions que le *National* fait, à l'occasion des dernières nouvelles:

"La clause la plus importante du nouveau traité est celle qui stipule la cession de l'île de Hong Kong à la Grande Bretagne. L'Angleterre réalise ainsi ses rêves de deux siècles. En 1769, après plusieurs tentatives inutiles dans les mers de la Chine, elle établit une factorerie à Formose. Elle essaya alors d'enlever Macao aux Portugais et de créer un établissement dans l'Ile d'Amoy; mais ce projet échoua. L'autorisation d'établir une factorerie à Canton, obtenue dès 1680, ne la satisfaisait pas; aussi ne cessait-elle d'intriguer à Pekin afin d'obtenir la permission de s'installer plus solidement sur le territoire de l'Empire Chinois. En 1755 les Anglais parurent à Ningpo et dans le cours du même siècle, ils mirent le pied sur le sol de Tchou Chan (Chusan); mais ils furent bientôt forcés d'abandonner ces deux points. Depuis lors, leurs efforts restèrent infructueux jusqu'au moment où, à peine arrivés à leur aide l'opium, et maintenant ils ont atteint leur but. Hong-Kong ou pour parler plus correctement l'Archipel de Hong-Kong, est situé dans la baie de Canton, en face de la rivière de ce nom, à trois myriamètres environ, c'est-à-dire vingt milles anglais, à l'Est de Macao. Ce groupe occupe un si petit espace dans l'Empire Chinois qu'il ne se trouve indiqué que sur les grandes cartes et que les deux plus grandes îles seules y sont mentionnées. La plus grande des deux, celle qui donne son nom à tout l'Archipel, n'a que deux myriamètres dans sa plus grande longueur et un myriamètre et demi dans sa plus grande largeur. Ces îles sont stériles et à peine habitées, leur position constitue toute leur importance. Les Anglais ne sont pas les premiers à apprécier les avantages qu'elles offrent sous le point de vue militaire et commercial. Elles ont longtems servi de retraite aux contrebandiers et aux pirates. Et l'on peut comprendre sans peine l'importance d'une semblable acquisition. A l'avenir les Anglais ne seront plus forcés de mettre leurs navires sous la protection des canons Portugais. Tout en restant nominalement dans les limites de la domination Chinoise, ils n'en seront pas moins parfaitement chez eux: c'est là tout ce qu'ils demandaient. En 1611, ils obtinrent du Grand Mogol la liberté de fonder un établissement à Surate. Cela leur servit de point d'appui pour la conquête de l'Inde, et les Empereurs de Delhi apprirent bientôt à leurs frais et dépens que céder un pouce de terre aux Anglais, c'est leur fournir les moyens de voler tout un royaume. Ce que les Anglais ont fait sur les bords du Gange, ils le feront sur les côtes de la Chine. Ils savent, pour nous servir des expressions de lord Napier, qu'ils ont affaire à un peuple qui ne possède aucun moyen de défense, et ils profiteront de la première occasion favorable pour jeter le masque. En attendant ils continueront à gagner du terrain et de la puissance, d'après leur louable coutume, jusqu'à ce que, un beau jour, la colère de l'Empereur éclate et donne lieu à une nouvelle guerre et à de nouvelles concessions de la part des Chinois. C'est là l'histoire de toutes les invasions anglaises."

VARIÉTÉS.

LE TYRAN D'UNE JEUNE FILLE.

I.

UNE ROMANCE PERDUE.

Vers la fin d'un beau mois de juillet, une calèche attelée de deux chevaux de poste et venant de Bourbonne-les-Bains, descendait la montagne qui domine Plombières de ce côté. Le voyageur qu'entraînait cette voiture regardait d'un œil indifférent et préoccupé l'admirable coucher du soleil, alors à sa dernière heure. Il fixait avec une douloureuse distraction le bel horizon des Vosges, qui se montrait au loin comme un océan de montagnes, les riantes allées de sorbiers qui bordent les descentes à la ville, et les lointains coteaux boisés qui servent de parc à l'étroite et charmante vallée où il avait dessein de se reposer quelques jours.

Ce voyageur pouvait avoir un peu plus de trente ans. Ses yeux annonçaient moins, son front davantage.

Frédéric de Warens était accablé par une double affliction, la mort d'une mère et la destruction inattendue d'un attachement sérieux, qui lui semblait avoir formé à jamais une vie livrée avec imprudence, légèreté peut-être, mais avec sincérité, aux orages de la plus noble des passions humaines: l'amour.

Un jeune ami qu'il avait rencontré sur le boulevart Tortoni, lui avait dit: "Frédéric, ne restez donc pas "ici, vous vous tuerez. Ce que vous avez à faire, "voyez-vous, c'est de vous mettre dans votre calèche, "et de dire au postillon: Au galop, et où tu voudras."

Le lendemain, la calèche était attelée à sept heures du matin, et Frédéric avait dit en y montant nonchalamment: "Où tu voudras." Le postillon, qui ne savait pas le nom de ce relais, se le fit répéter. Ne comprenant pas mieux, il demanda quelle route c'était? "Imbécille! dit un cocher qui commençait à panser ses chevaux; route de Charenton." Le postillon l'avait regardé de l'air d'un homme dont l'intelligence s'ouvre tout à coup, et qui s'admire lui-même d'une telle découverte: "Je comprends." Et il avait mené d'un temps de galop sa calèche à Charenton. De là, Frédéric avait été conduit à Bourbonne-les-Bains, où la tristesse du lieu avait failli lui faire perdre l'espèce de santé qu'il conservait encore. Plombières, lui parut plus riant, ou moins désolé.

Son chagrin était pourtant encore là, avec lui, triste, silencieux et accablant compagnon de voyage. On l'installa dans une chambre maussade, la seule qui fut libre dans toute la ville, tant le nombre des oisifs et des malades était considérable. Le lendemain, un des promeneurs des plus matinals trouva près d'une source la romance qu'on va lire, et dont il donna communication à quelques dames choisies de l'hôtel, réunies après le déjeuner dans le salon des eaux.

> A voyager, on se console....
> N'en croyez rien,
> On n'est, lorsque l'amour s'envole,
> Nulle part bien;
> Car on redit, l'ame navrée
> De désespoir:
> Au monde il n'est pas de contrée
> Où la revoir!
>
> Que l'on parte ou que l'on arrive
> On a toujours
> L'ame vacillante et plaintive
> En ses discours.
> Du monde, on sent son cœur de glace
> Se retirer;
> Un parfum qui dans les airs passe,
> Nous fait pleurer.
>
> A voir les torrens sous l'ombrage
> De l'aulne vert;
> A voir le calme, après l'orage,
> Embaumer l'air;
> A contempler, dans la nuit pure,
> Les astres d'or,
> Tenez, on est je vous assure
> Plus triste encor.
>
> Des océans mettez les ondes
> Entre vous deux;
> Cherchez bien loin de nouveaux mondes,
> De nouveaux cieux;
> Vous traînerez de votre chaine
> Le triste soin;
> Si loin que vous alliez, la peine
> Ira plus loin.

—C'est un poète, dit M. Mérine, très beau préfet de la restauration.

—Un amoureux, dit un agent de change.

—Nous allons rire, ajouta un lieutenant colonel en congé en frisant le bout de son épaisse moustache blonde.

—Ce n'est aucun de vous, messieurs, assurément, dit la comtesse de Trévannes.

—Pourquoi pas! reprit le préfet; d'abord nous sommes tous amoureux de vous; et des vers! ma foi qui n'en fera pas de pareils quand il voudra.

—Ah! je vous en demande, monsieur le préfet!

—Moi aussi.

—Moi aussi! L'écho semblait se multiplier avec accompagnement de rires assez malins.

—Soit! mon Dieu! vous en aurez, fallût-il les commander à l'auteur.

—Vous le connaissez donc?

—Je suppose que c'est le voyageur solitaire et sentimental, arrivé hier au soir dans la calèche bronze.

—Ses vers vont assez à cette figure jaune-romantique. Je l'ai rencontré d'ailleurs ce matin dans le sentier où l'on a ramassé cette romance. Le costume et la pose de la tête étaient du Werther à la veille du déménagement....

—Pouvez-vous rire ainsi, monsieur le baron, dit Mme de Trévannes, de quelqu'un qui souffre... d'un malade peut-être!

—Cela ne fait pas honneur aux cœurs administratifs, ajouta une dame demi-sentimentale.

—Ceux-là sont si bien administrés, dit la comtesse, aucun désordre, aucun abus.... une passion et une préfecture ne pourraient guère marcher ensemble.

—Pourquoi donc pas, madame la comtesse! répondit l'administrateur, j'ai vu des maires, des préfets, des ministres même, très amoureux!....

—Ah! monsieur le baron, de leur préfecture ou de leur ministère apparemment!....

II.

LA MERE ET LA FILLE.

Dans ce moment on annonçait, à la réunion des choisis, Mme et Mlle de Champ-Rosé.

Il s'opéra un mouvement d'empressement très flatteur dans la petite assemblée. Le portrait de ces dames en donnera l'explication.

Mme Barbade de Champ-Rosé était la meilleure et [illegible] comme celle de l'ancienne duègne des Variétés; il est vrai que sa mise était encore plus vulgaire que sa figure et que ses manières. Elle était aussi large que longue. Ses bonnets avaient beau être couverts de fleurs de Nattier ou de point d'Angleterre, c'était toujours des coiffures Gibou.

Quant à sa conversation, elle ne parvenait jamais à s'élever au-dessus des besoins du ménage: c'étaient alternativement la provision de beurre ou de confitures. Mme de Champ-Rosé était veuve; elle avait bien cinquante ans et n'en accusait guère que soixante. Ses yeux, quoique ayant fort peu pleuré son mari ou toute autre personne ou toute autre chose, n'en étaient pas moins dénués et cernés à perpétuité. L'étude et la littérature n'avait non plus en rien contribué à la perte de ces astres jaunes. Quant à l'éducation, Mme de Champ-Rosé disait et écrivait: Sémiramise, pour Sémiramis, la Gazza-Rara, pour la Gazza-Ladra, Eve et Noë, pour Ivanhoë, la course au cocher, pour la course au clocher (sans épigramme.)

Cette créature, sans orthographe, adorait avec passion, dévouement, esprit et idolatrie, deux choses sur la terre: ses cent mille livres de rente et sa fille Eugénie. Il est vrai que ces cent mille livres de rente se composaient des plus beaux bois, des plus belles prairies et des plus belles eaux de l'Auvergne, et que sa fille était la plus fraiche, la plus affectueuse et la plus divine des vierges de ce monde.

La pureté de son beau visage n'égalait pas celle de son ame chrétienne et bienveillante. Cependant il y avait peu de chose à lui reprocher. Mlle Eugénie de Champ-Rosé n'avait ni les lignes romaines, ni les contours grecs, ni la fraicheur anglaise. Ce n'était pas non plus une nymphe coquette de la Seine parisienne, telles que nous les ont montrées les portraits d'Isabey: c'était une pensive et mélancolique fille de la Gaule; on eût dit la captive soumise et résignée de je ne sais quel sort, auquel maître inflexible. Sa tête et sa taille courbée par un malaise de l'ame et une faible organisation étaient négligemment couvertes des choses les plus élégantes, les plus chères, les plus simples pourtant de la mode de Paris, dont son excellente mère estropiait merveilleusement les noms. Les beaux de nos boulevarts la disaient venue de la province ou du Marais, ce qui est pis.

Les hommes de plus d'expérience ou de réflexion la disaient une fille timide du faubourg Saint Germain qui devinerait tôt ou tard une femme charmante en faisant un grand mariage.

Tout ce qui avait de la poésie dans l'ame ou dans la tête la saluait du nom d'ange ou de madone. Le fait est qu'en la voyant, l'âme s'échappait de toutes les bouches.

"Cent mille livres de rente! disaient d'ailleurs entre eux tous les cœurs sensibles!....

—Et davantage! ajoutaient les cœurs intéressés, car il y a des oncles aussi riches que stupides, ce qui les met bien à un million l'un dans l'autre.

—Mais la maman!

—Oh! la maman est atroce, exigeante, prévenante, caressante, irritable, intarissable!

—Eh bien! après la noce on emmenera sa fille en Italie!

—Oh! que non.

—Si fait.

—Songez que, si la mère adore sa fille, Eugénie aime réellement et tendrement sa mère.

—C'est incroyable!

—Je ne vous dis pas, mais cela est ainsi. Qu'y faire? Faut-il pour cela se priver de cent mille livres de rente et d'une charmante femme?"

Tel était l'échantillon d'un grand nombre de conversations qui se tenaient journellement, aux eaux de Plombières, sur Eugénie et sa mère. Il semblait vraiment qu'il n'y eût qu'un seul obstacle à vaincre pour obtenir la main de cette noble fille: la difficulté de supporter la société triviale et assommante d'une mère commune.

Il existait pourtant de plus grandes difficultés que nous ne tarderons pas à reconnaitre.

"Voilà ces dames! s'écrièrent toutes les voix du cercle! elles vont nous dire leur avis sur la complainte matinale de l'inconnu, et où nous irons ce matin! et ce qu'on fera ce soir.

—Oh! c'est trop à la fois, dit gaiement la comtesse de Trévannes, laissez arriver et réfléchir vos victimes, messieurs.

—Le grand cousin n'est pas avec elles ce matin, dit tout bas l'un deux. Rien ne se décidera sans lui, vous verrez?

—Est-ce qu'on l'aimerait?

—Je ne le pense pas.

—Le craindrait-on?

—Peut-être! Je ne pense pas au moins, qu'on le consulte sur la romance.

—Pourquoi?

—Il ne sait ni lire ni écrire.

—Est-ce bien prouvé?

—Assez, puisqu'on n'a aucune preuve du contraire.

—Prenez garde, Ernest, qu'il ne pénètre votre opinion; vous savez qu'il a déjà tué, ou à peu près, deux mauvais plaisans; il a l'esprit en horreur; c'est sa bête noire.—Cela rend son amour bien honorable.—Cependant, il aime sa cousine! Oh! il l'aime! seulement le lui plutôt, le voici!"

M. Eléonore de Champ Rosé entrait: un maitre d'armes ou un tambour-major se fût certainement mieux présenté. "J'ai fait demander des chevaux et des chars-à-bancs, cousine, s'écria-t-il d'une voix rauque; nous irons au moulin. Il y a une jolie meunière.

—C'est un charmant motif de voyage, pour nous, dit la comtesse, nous irons montrer la meunière à ces messieurs. Du reste, comme la route est délicieuse, je ne dévoue de très bon cœur.

Qu'est-ce que ce le romance et cet inconnu dont on parle dit tout bas Eugénie à la comtesse.

—M. de Nerins? Montrez donc ces vers à Mlle de Champ-Rosé!

—Des versses, des versses! dit sa mère; ah, c'est gentil, quand c'est bien fait. Eugénie rougit de la litterature de sa mère, mais les vers qu'elle lisait en ce moment la [illegible].

"De qui sont-ils? demanda-t-elle.

—On l'ignore, et nous en étions aux suppositions."

Le cousin regarda indiscrètement par-dessus l'épaule de sa cousine.

"Quelle chanson est cela! dit-il, chantez-là donc, cousine. Est-ce du gai ou du triste? Voyons donc ce que cela dit?

—Tenez, lisez vous-même, monsieur l'air est à faire; chargez-vous-en.

—Cousine, vous vous moquez. Vous savez bien que je n'ai pas ces fameux talens-là; chacun son genre, j'en ai d'autres.

—Ceux-là ne sont pas à notre usage, mon cousin, malheureusement.

—Cependant, vous n'êtes pas toujours fâchée d'avoir un beau cavalier, et un solide, auprès de vous. Témoin ce jour où votre enragé de Beppo vous emportait à travers la montagne et allait vous faire rentrer à Plombières par un nouveau chemin, et plus vite que vous ne vouliez!....

—Pardon, cousine, mais mon bras valait bien une romance ce jour-là.

Eugénie rougissait.

—Je ne vous le reproche pas, cousine, c'est seulement....

—Pour vous dire que vous lui devez la vie, dit Mme de Trévannes, rien que cela! et de temps immémorial on sait ce qu'on doit à ceux qui nous sauvent la vie.

—Qui vous dit que je la voulais sauver? reprit faiblement Eugénie.

—Ah! par exemple, cousine.

—Ne recommencez pas, monsieur, je ne saurais comment m'acquitter. Promettez-moi de ne pas recommencer, ou je ne serai pas des vôtres aujourd'hui.

—Est-elle romanesque! dit Ernest à son ami Gustave.

—Bon! dit celui-ci, parce qu'elle a moins peur de mourir que de voir cet animal-là toujours auprès d'elle. Il ne va pas comprendre l'apologue. C'est bien clair, cependant. Vous verrez....

Un domestique qui entrait en ce moment venait avertir Mme de Trévannes qu'un étranger l'attendait à son hôtel et avait à lui remettre une lettre de sa sœur.

La comtesse voulait s'excuser de n'être pas de la partie du moulin, mais on l'assura qu'on pouvait l'attendre, et Eugénie la supplia de ne pas l'abandonner.

—Je reviens donc dans l'instant, dit Mme de Trévannes, et avec mon recommandé, s'il en est digne.

—C'est peut-être l'auteur de la romance, dit le colonel.

—Ainsi soit-il! il manque un poète à notre collection."

(*La suite à demain.*)

DEPARTS ET ARRIVANS, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre: et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Départs d'Angleterre.	Départs du Nord.	Epoques pour envoyer les lettres.
Caledonia.....	Liverpool, mai 4	Boston, juin 1	mai 20
British-Queen	Londres, mai 4	N.-York, jn. 10	juin 1
Acadia.....	Liverpool, mai 19	Boston, jn. 16	juin 5
Great-Western	Bristol mai 20	Boston, jn. 19	juin 9
Columbia.....	Liverpool, jn 4	Boston, juil. 1	juin 20
Président.....	Liverpool, ju. 10	N.-York juil. 1	juil. 1

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Rosalind, Pike, Londres, — S & J P Whitney
Southerner, Tibbets, Havre, — T C Jenkins
Oceanus, Bourne, Liverpool, — do
Yazoo, Trask, New York, — J E Woodruff
Brick Saratoga, Bed, il, Ceder Keys, — capit
Goel. Hero, Sabate, Havane, — J M Angnera
Aid, Baker, Nassau N. P. — J Alexander
D Moss, Rowe, Pensacola, — T C Twitchell
Farmers Return, Brown, Mobile, — H Leech
Sloop Havana, Packer, New London, — capit

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.
Navire Marengo, Gray, du Havre.
Navire Ville de Bordeaux, Perreault, du Havre.
Goel. Urchin, Almy, de St. Marks.
Steamer Chocchuma, Ardey, du Bayou de Glaize.
" Cumberland, Miller, de Nashville.
" Emperor, Auter, de Louisville.
" Peru, Brodes, de St. Louis.
" Constellation, O'Farrel, de Louisville.

MEMORANDA.

Expédié à Philadelphie pour ce port, le 10 mai, brick Albano, Buxton.

Arrivés à Philadelphie pour ce port, 10 mai, goel. Emeline, Babcock.

DERNIÈRES DATES

New York........	mai 8	Liverpool........	avril 20
Boston........	mai 6	Londres........	avril 1?
Philadelphie........	mai 10	Havre........	avril 17
Washington........	mai 10	Paris........	avril 17
Baltimore........	mai 10	Bordeaux........	avril 10
Charleston........	mai 13	Madrid........	avril 7
Vera-Cruz........	mai 1	Cadix........	avril 2
Campêche........	avril 3	Havane........	mai 8
Mexico........	mars 30	Houston........	mai 9

LE navire Américain MARENGO, capt. E. Gray, est en déchargement vis-à-vis le premier wharf après l'hôtel des Monnaies. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis en Douane et de venir recevoir leurs marchandises au débarquement. F. FERRET,
19 mai — 69, rue Toulouse.

V. B. WALDRON & CO.—Rue de Chartres, No. 62.—Informent respectueusement leurs pratiques que Mr. Waldron partira pour New-York vers la fin de ce mois, et il serait flatté de recevoir leurs ordres d'habillemens pour l'automne.

Celles de ses pratiques qui désirent visiter le Nord pendant la saison d'été, pourront avoir leurs habillemens prêts à leur arrivée à New-York en donnant leurs ordres à Mr. Waldron, rue de Chartres, No 62.
19 mai—6.

CHARRETTES, DRAYS, WAGGONS &c. Le soussigné a reçu par le B. Muzick un fort envoi de charrettes, drays, waggons, pour 2 et 4 chevaux, roues de charrettes à boeufs, [illegible], brouettes, &c. provenant d'une manufacture de Philadelphie. JAMES D. DENEGRE,
19 mai — 16, Douane.

PORC—[illegible] barils à l'inspection, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
17 mai — 48, Tchoupitoulas.

[illegible] COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ

Nelle. Orléans, le 18 mai 1841.

COTON. Arrivé depuis le 13 courant—Louisiane et Mississipi 2916 balles; Tennessee et North Alabama 1186; Texas 200; Floride 61, en tout 4306 balles; ce qui élève les arrivages depuis le 1er. octobre à 749,393 balles contre 561,809 balles qu'il étaient la saison précédente. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 6191 balles; au Havre 3219; à Bordeaux 276; à New York 263; à Philadelphie 100; à Boston 48, en tout 10197 balles, ce qui diminue le stock de 5891 balles et le laisse à 81333 balles contre 171078 balles dont il se composait l'an dernier.

ETAT DU COTON.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		96,76
Reçu les 5 derniers jours	4897	
Précédemment,	734927	739328
		769531
Exporté pendant les 3 derniers jours	10197	
Précédemment,	676531	686718
		81333

Le marché de coton s'est ouvert samedi dernier avec quelque activité, et environ 2800 balles ont été vendues dans le courant de la journée aux prix des jours précédents. Nous avons reçu hier, par la malle, les avis apportés à New-York par le Britannia.—Ces avis vont jusqu'au 19 de Londres et au 20 de Liverpool. Ils ont produit sur notre marché un bon effet, et la reouverture du commerce de la Chine a inspiré aux acheteurs une certaine confiance, ils prévoient les bons résultats que doit produire cette circonstance de l'autre côté de de l'Atlantique.

Aussi de fortes demandes ont elles suivi presque immédiatement l'arrivée de ces nouvelles et 6500 balles ont été vendues hier aux cours en plein. Les demandes ont continué aujourd'hui; les ventes ont atteint 6100 balles à des prix plus en faveur des vendeurs; et le marché s'est clos ferme aux cotes ci-dessous. Les qualités supérieures sont toujours en meilleure demande, et, à cause de leur rareté, les détenteurs ont été à même d'obtenir une nouvelle hausse sur les qualités au dessus du bon ordinaire. Le chiffre des ventes dans ces trois derniers jours d'affaires a été de 14000 balles de 9 1/4 à — et 12 cts. comme prix extrêmes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	9 1/4 a 9 1/2
Ordinaire,	9 3/4 a 10 1/4
Bon ordinaire,	10 1/2 a 11
Bon ordinaire et petit courant,	11 1/2 a 11 3/4
Petit courant et courant,	12 a 12
Bon courant	12 a —

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	9 a 9 1/4
Ordinaire,	9 1/2 a 10
Bon ordinaire,	10 1/4 a 10 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	—
Petit courant et courant,	—
Bon courant,	—

TABAC.—Le marché de tabac a été plus calme cet trois derniers jours d'affaires que nous ne l'avons indiqué dans notre dernière revue. Les arrivages considérables que l'on attend des rivières de Green et de Barren en sont la principale cause. Ces quantités arriveront en ville dans le courant de la quinzaine prochaine. En attendant les acheteurs refusent d'opérer et ils exigent des concessions qu'ont en lieu ne sont faites à des [illegible]. Les quelques ventes qui ont eu lieu se sont faites à une baisse sur nos dernières côtes, mais l'ostation actuelle ne nous permet pas de les changer; elles peuvent cependant être considérées comme nominales. Les ventes depuis a été dernière revue s'élevent à environ 300 bts.

Arrivés depuis le 13 courant 260 bts; expédiés dans le même espace de temps à Liverpool 102 bts; à Londres 600, à New York 174, à Boston 86, à Philadelphie 30, en tout 961 bts.

ETAT DU TABAC.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		3219
Reçu les 3 derniers jours	260	
Précédemment,	30615	33492
		36711
Exporté pendant les 3 derniers jours	961	
Précédemment,	22417	22178
		14184

SUCRE.—Le sucre n'a éprouvé aucun changement important depuis notre dernière revue, l'activité n'a pas été grande quoique nous ayons eu des demandes assez régulières pour l'approvisionnement des marchés de l'Ouest. Cependant les acheteurs pour le Nord ne se montrent pas plus empressés d'opérer, les avis que nous recevons de ce point des Etats-Unis continuant à être d'une nature décourageante pour eux. Les ventes des 3 derniers jours s'élèvent à environ 650 boucauts à des prix qui varient de 4 1/2 à 6 1/2 cents pour les qualités extrêmes. Nous connaissons aucune vente sur les habitations.

MELASSE.—Nous avons eu de bonnes demandes aussi la veille pour cet article, et nos dernières cotes de 21 cents ont été bien maintenues. Nous n'avons à signaler aucune vente sur habitation.

FARINE.—Le marché, pendant ces deux jours a été très calme, les opérations ont été bornées à de petits lots pour le détail pour la consommation des boulangers. Il n'y a pas de demandes pour l'exportation, les acheteurs ne veulent toujours à l'écart, quoiqu'il soit probable qu'ils pourraient acheter à des prix au dessous des cours. L'importance des ventes ont été de [illegible] pour la farine de fine et nous côtons de 4 53 à 4 50. Les arrivages ont été de beaucoup les demandes.

PORC.—Nous n'avons aucune amélioration à indiquer pour cet article, les demandes continuent à être très limitées. Nous côtons le mess de 11 75 à 12 00; Prime de 9 00. M. O. 10 50. P. O. 9 50 a—; Porc en masse 3 1/2 a —.

BŒUF.—Le marché est toujours calme. Nous cotons le mess en barils de 11 a 12; en 1/2 do. de 6 50 a 7. Prime de 6 75 a 7. Fouil de 4 50 a —.

LARD. Le stock est considérable et nos cours se maintiennent à [illegible].

GRAISE.—Il n'y a de demandes que pour les qualités choisies [illegible], les qualités ordinaires sont toujours négligées. Nous côtons les ordinaires de [illegible]. Tonnes ordinaires de 5 1/2 à 6 1/2. Prime de 7 a 7 1/2.

WHISKEY.—Le marché est devenu très calme et les ventes ont été peu nombreuses pour le whiskey rectifié. Quoique les détenteurs refusent de vendre à ce prix, quoique les quantités offertes soient considérables. Le commun est cote de 18 a [illegible] cts.

CHANGE.—Nous avons peu de changement à indiquer les traites sterling se cotent de 11 1/4 à 11 1/2 pour de 10; France à 7 1/2 à 5 10. New-York, 60 jours 6 1/4 a 6 1/2 pour de prime. Checks à vue de 5 1/2 à 5 3/4.

FRET.—Le fret n'a éprouvé aucun changement. Nous nous cotons nos cotes.

FRET.

Coton pour Liverpool	3/4 a 7/16 d
Do du Havre,	7/8 a cts.
Do du New York,	$1.25 par balle
Do do Boston,	1 1/4 a —
Tabac pour Cowes,	—
Do du Londres, directement,	—
Do du New York,	1 00 a —
Do du Boston,	5 50 a —
Do de Philadelphie,	—

HAVRE, 1er Avril.

Coton.—Les ventes, depuis avant hier, ont été de 150 balles Mobile à 91 fr. et 200 balles Louisiane à 92 fr.

Le navire Burgundy, de New York, vient d'arriver.

☞ L'attention des marchands de la ville et de la campagne est appelée sur la vente par l'une de marchandises sèches, habillemens, bottes, souliers, broderies, chapeaux, etc., qui commencera aujourd'hui à midi, par le ministère de M. J. Domingon, à l'entrepôt de Isaac Bridge & Co., 134, rue des Magasins, et continuera les jours suivants au même endroit et à la même heure. 19 mai

NOUVELLES MARCHANDISES.

CORDEVIOLLE & LACROIX préviennent le public et leurs pratiques, qu'ils viennent de recevoir par le navire Isaac Newton, un bel assortiment de marchandises consistant en

Paletots d'un nouveau genre, en merinos, laine douce, étoffe nouvelle à [illegible],
Habits en merinos noir et de couleur,
Redingotes do do do
Vestes do do do
Jardinières, do do do
Gilets de piqué blanc et en couleur,
Chapeaux de soie noire de Pinaud,
Do do gris, du même,
Drap d'été pour habits,
Merinos noir et en couleur pour ditto,
Do do à dessin pour pantalons
Satin noir pour do
Do d'une qualité supérieure pour gilets,
Bazin anglais blanc et en couleur pour do.
Batistes écrues à carreaux, nouveau genre,
Coutils anglais et français, blanc et en couleur,
Aussi.—Un assortiment de fournitures pour la confection des habits.
19 mai — 122 rue de Chartres

GASTON BRUSLE prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir par le Roger Sherman, les dernières publications d'Alex. Dumas, F. Soulié, Eug. Sue, G. Sand, C. de Bernard, P. de Kock, etc., etc., ainsi que le 4me. volume qui fait suite aux œuvres complettes d'Arago (?)

AUSSI:

Troplong, de l'échange et du louage, 1 vol. 8o.
Michelet, Origine du droit français, 1 vol. 12o.
Fenet, Code Civil 15 volumes 8o.
Toullier, droit français, 21 vol. 8o.

Il a toujours en magasin un grand assortiment de fournitures de bureau, de livres de droit et de littérature français et anglais qu'il vendra aux prix les plus modérés.
19 mai—4

UN habitant à 4 lieues de la ville seul, et garçon, a besoin d'une femme de confiance pour tenir sa maison et surveiller les domestiques; il désire qu'elle sait bonne ouvrière pour linge d'habillement, et entendue à tous les soins d'un ménage, et particulièrement ceux d'une habitation, comme elle doit tenir les clefs et avoir la surveillance générale de tout, il faut qu'elle soit d'une probité reconnue et qu'elle ait de bonnes recommandations. Il serait nécessaire qu'elle parle le français et un peu l'anglais. Des arrangements seront pris. S'adresser chez Mr Le Fille, rue Conti, près Royale.
19 mai—3 en 6

MARIANO ANDRADE, natif de la manufacture des chapeaux de Panama, a ouvert son magasin pour ce seul article, mais l'assortiment en est aussi complet que possible. On y trouve des Panamas de toutes qualités, ordinaires, mi-fins et fins, du meilleur goût, et l'on y vend en gros et en détail. Le magasin situé rue de Chartres No. 162, entre Conti et St. Louis, contient déjà deux mille chapeaux et quatre mille de plus sont attendus d'ici au mois prochain. On vendrait aussi toute la partie en bloc.
19 mai—4f

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils viennent de recevoir un assortiment de nouveautés pour l'été, par l'Isaac Newton, telles que schâles guipure, écharpes de pardessus du Nord, canezous et cols guipure, d'après les dernières modes de Paris, fleurs en plume, éventails, &c. &c.
THRE. VOIZIN & Co.
19 mai—3 — Enc. Royale et St. Louis.

LA BANQUE D'ORLEANS tirera sur New-York et Philadelphie. JAMES B. HULLEN, Caissier.
19 mai

300 barils Pommes de terre en débarquement du navire Ville de Bordeaux et à vendre par
19 mai — J. ALBERT, 24, rue St. Louis.

ABSINTHE SUISSE—38 caisses Absinthe Suisse en débarquement du navire Marengo, à vendre par
19 mai. — J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

CIGARRES DE LA HAVANE—Un assortiment général de Regalias, Trabucos, Cañones, Impériales et autres, à vendre par — J. M. CACALLERO,
19 mai. — 3, Vieille Levée.

A VENDRE—300 sacs café supérieur de Rio, reçu directement du Rio Janeiro, par la barque Dor thée Wilhelmina. — STETSON & AVERY,
10 mai — 39, Gravier.

TRAITES sur Philadelphie, à vue et à 60 jours, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par
19 mai — JAMES D. DENEGRE.

CAFE.—1100 sacs café Havane vert, prime, à vendre à bas prix par — J. ROBERT & Co.
19 mai — 3, rue des Magasins.

CIGARES Principe.—40,000 véritables, à vendre par
19 mai — J. ROBERT & Co. 3 rue des Magasins.

MAIS—6000 barils maïs en épis, à bord du chaland, à vendre par — P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.
19 mai

MAGASINAGE pour la graisse, dans un endroit frais, on pourra en prendre 500 fréquins. S'adresser à
19 mai — P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

FER—10 tonneaux fer rond et plat, de dimensions assorties, à vendre par — P. A. GIRAUD, Tchoupitoulas.
19 mai

POIVRE et piment—50 sacs à vendre par
7 mai — CONVERSE & Co, 66 N. Levée.

VENTES DE SHERIF.

Elizabeth Wood, veuve de feu Henry Clément versus Samuel Wright Oakey.

COUR DE DISTRICT—No. 19273—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressée par l'honorable Cour de District du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mercredi, 23 juin 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites savoir:

1o. Une portion ou morceau de terre situé dans cette ville, rue de la Douane, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Douane sur 100 pieds de profondeur, mesure française; borné d'un côté par la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à James Hopkins, et de l'autre côté par celle qui appartient audit W. Oakey. Ladite portion de terre se composant: d'une pièce de terre mesurant trente pieds de face à la rue de la Douane, sur soixante pieds de profondeur, achetée d'Alphonse Cerian par ledit Oakey, par un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le 13 juin 1831; et d'une autre pièce de terre derrière la pièce sus décrite, mesurant aussi trente pieds (et attenant à la ligne du fond de la portion de terre ci-dessus mentionnée, et parallèle avec la rue de la Douane,) sur quarante pieds de profondeur, sur une ligne parallèle avec la rue de Chartres: ensemble avec les bâtisses et améliorations qui ont pu avoir été faites sur ladite portion de terre.

2o. Neuf ilets de terre situés au faubourg Annonciation, immédiatement au dessus de cette ville et désignés par les Nos. de 14 à 22 inclusivement sur un plan de ladite ville, dressé et publié par Charles F. Zimpel, au mois de mars 1834. Ledit ilet No. 14 est compris entre les rues Euterpe, Benton, Liberty et Terpsicore. L'ilet No. 15 est compris entre les rues Terpsicore, Liberté, Melpomène et Benton. L'ilet No. 16 est compris entre les rues Benton, Melpomène, Liberté et le chemin de la corderie de Bellis. L'ilet No. 17 est compris entre les rues Liberté, Howard, Melpomène, et Thalie. L'ilet No. 18 est compris entre les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsicore. L'ilet No. 19 est compris entre les rues Howard, Liberté, Félicité et Terpsicore. L'ilet No. 20 est compris entre les rues Jacob, Howard et Terpsicore et la continuation de la rue Félicité. L'ilet No. 21 est compris entre les rues Jacob, Howard, Terpsichore et Melpomène, et l'ilet No. 22 est compris entre les rues Melpomène, Howard, Jacob et Thalie. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

J. L. THIELEN,
19 mai — Sherif de la Cour de District du 1er. District.

PAR LE REGISTER

SUCCESSION de William G. Logan—Vente par le Régistrateur des Testamens.—Lundi, vingt et un juin 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse, située rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 février 1841, seront vendus pour compte de la succession de feu William G. Logan, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Quatre Lots de Terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désignés par les nos. un, deux, trois et quatre, sur un plan levé par C. F. Zimpel, voyer, daté du 25 février 1834, et annexé à un acte passé pardevant Joseph B. Marks, notaire public, de la Nouvelle Orléans, le quinze février 1836, mesurant mesure américaine, comme suit savoir: [illegible]

[illegible] Conditions, comptant.

19 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Régistrateur des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James Lea Mc[illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Kirsch, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite petition.

Par ordre de la Cour,
19 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Edward Herbault a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Ernest Wilhelm Feurman, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite petition.

Par ordre de la Cour.
19 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Régistrateur des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Andrew L. A[illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de [illegible] décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite petition.

Par ordre de la Cour
19 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Régistrateur des Testamens.

Banque de Louisville vs. N. Benoit & al.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—District Est de la Louisiane—En vertu d'un ordre interlocutoire [illegible] Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District [illegible] de la Louisiane, dans la cause ci-dessus, le commissaire exposera en vente publique, à la Bourse St. Louis, [illegible] les esclaves suivants [illegible] Conditions comptant.

Bureau du Marshal, 18 mai 1841.
19 mai—4 1pe — MANDEVILLE MARIGNY, Marshal des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable [illegible] Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, 19 mai 1841.
19 mai—3 en 10j — ARMAND PITOT, Greffier.

REÇU par les derniers arrivages du Havre—Un assortiment de marchandises nouvelles, consistant en [illegible] Les personnes qui désirent [illegible].

T. MOREAU,
Chartres en face de l'Hôtel Exchange. — 19 mai

GRAISSE—175 barillets graisse de [illegible], à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

FARINE—50 barils farine [illegible] à vendre par
19 mai — J. LANDIS & Co, 14 Poydras.

PORC—300 barils porc mess, M. O., et [illegible], à vendre par — J. LANDIS & Co, 14 Poydras.
19 mai

JAMBONS—[illegible] jambons couverts, à vendre par
19 mai — J. LANDIS & Co, 14 Poydras.

TRAITES sur Paris, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
19 mai—3 — 90 Bienville

MAIS—4000 boisseaux, à bord du chaland, à vendre par
19 mai — WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

PORC—400 barils mess, M. O. prime, et P. O. à vendre par
19 mai — WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

JAMBON—100 barriques cuisses, plats côtés et épaules, à vendre par
19 mai — WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CIGARES—25 milliers Regalias, Impériales et Cazadores, à vendre par — P. A. GIRAUD.
19 mai — 12 rue Tchoupitoulas.

VIN DE PORTO—22 quarts de bonne qualité, à vendre par — P. A. GIRAUD,
19 mai — 12 rue Tchoupitoulas.

SUCRE—42 boucauts superbe sucre, et 16 boucauts dito commun, à vendre par — P. A. GIRAUD,
19 mai — 12 rue Tchoupitoulas.

FARINE—500 barils farine superfine à bord du chaland et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
17 mai — 48 rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—150 barils vieux Whiskey rectifié, à vendre par — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
10 mai — 48 rue Tchoupitoulas.

JAMBONS—19 bts jambons, plats côtés et épaules en débarquement du chaland et à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
19 mai — 48, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS enveloppés, en magasin et à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
19 mai — 48, rue Tchoupitoulas.

PORC—200 barils porc Mess et M. O. à l'inspection de Borant, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
19 mai — 48, rue Tchoupitoulas.

LE nombre excédé du bayou Ouatchita étant maintenant en pleine activité les soussignés recevront des ordres pour des envois de bois de chauffage toutes dimensions.
19 mai—6 — HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville.

VIN de Champagne de qualité supérieure, de la marque de Laureure, en débarquement du navire Anne-Louise et à vendre par
19 mai — J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

VERRES à Vitre—900 caisses verres à vitre de Baltimore, en débarquement et à vendre par
19 mai — J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

MELASSE—40,000 gallons de bonne qualité, à 6 milles au dessus de cette ville, à vendre par
19 mai — L. MILLAUDON, 140 Bourbon.

SABLE DE RIVIERE—Cinq tas d'excellente qualité dans la seconde municipalité, près de la presse à coton du Mississipi, à vendre par — L. MILLAUDON,
19 mai — 140, rue Bourbon.

CHALES et Bas de Coton—112 douzaines Châles de Bourbon et 33 douzaines bas de coton blanc pour femmes, en débarquement de la barque Merino, à vendre par — MERLE, REYLLE & Co.
19 mai — 30 rue de la Commune.

BŒUF—12 barils Bœuf prime aux magasins de l'inspection et à vendre par — LAYET & AMELUNG,
19 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

PORC—1,000 barils porc Mess; 300 barils do désossé; 100 barils prime; 500 do M. Mess tendre, croupons et têtes, aux magasins de l'inspection et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
19 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE, en feuilles—1,000 barillets, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
19 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

HARICOTS Blancs—24 barils, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
19 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

LARD—59 boucauts plats-côtés; 12 boucauts épaules, à vendre par — LAYET & AMELUNG,
19 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS—100 bts jambons; 50 tierçons do; et 10 barils jambons enveloppés, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
19 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—220 barils de haute preuve, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
10 mai — 111, rue Tchoupitoulas.

TOILE, Corde et ficelle—026 pièces toile; 250 rouleaux de cordes; 37 balles licettes et 10 balles linseys du Kentucky, à vendre par — LAYET & AMELUNG,
— 111, rue Tchoupitoulas.

HUILE ET CHANDELLES—28 barriques huile de baleine raffinée; 25 do huile de sperm d'hiver; 150 caisses chandelles de blanc de baleine, en magasin et à vendre par — J. HALL & A. B. BEIN,
19 mai — 25, Nlle. Levée.

MARCHANDISES DIVERSES—100 sacs café Rio; 50 balles toile draps écrue 4 1/4; 200 caisses chandelles de blanc de baleine; 10 caisses haches de Hunt, 300 barils genièvre de [illegible]; 30 pipes genièvre de Hollande; 50 demi et 3 pipes eau de vie Cognac supérieure, de preuve; 10 surons indigo de Caraccas; 5 caisses indigo de Manille; 200 dz vin rouge; 25 do vin de Hock mousseux; 50 quarts de barriques vin de Bourgogne et de Porto supérieur; 250 paniers champagne marque de la clef, d'importation directe; 24 rouleaux feuilles de plomb, de dimensions assorties; 3000 gallons huile de baleine raffinée; 75 barils maquereaux no. 3; 3 barriques contenant 400 paires de chaises; 6000 cercles en acier pour moulins à coton, de la manufacture de Naylor & Co. 300,000 cigares américains; 80 barils eau de vie de Pêches & co. en magasin et à vendre par — WOOD & SIMMONS,
19 mai — 60, rue des Magasins.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 20 mai 1841.

LA JOLIE FILLE DU FAUBOURG,
Vaudeville en 3 actes.
L'ART DE NE PAS MONTER SA GARDE,
Vaudeville en 1 acte.
LE FILS DE L'HOMME,
Drame en 1 acte.
On commencera à 6 1-2 heures.

BALS D'ORLEANS.

☞ Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, samedi soir, le 1er mai 1841, et les bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.

☞ Prix d'entrée pour les cavaliers
1 mai — MITAUD.

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON.

Ces concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. COBINI & LEHMANN et auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusements gymnastiques.

Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. — 9 avril

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicamens frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure — SICKLES & Co.
21 mars—3m — Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

HOTEL BROADWAY.—CINCINNATI.

LE vaste établissement bien connu, situé près du débarcadère des bateaux à vapeur et du bureau général des voitures, ayant été récemment repeint, réparé et meublé dans le genre le plus élégant, est actuellement dans un état à recevoir convenablement les visiteurs. La chambre de lecture est pourvue de tous les principaux journaux de l'Union. Les salles de bains sont proprement arrangées. Les écuries sont vastes et bien dirigées. Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a précédemment reçu, assure qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour rendre cet établissement digne de l'encouragement des voyageurs.

26 av—20 3 ps. — JOSEPH H. CROMWELL.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nlle.-Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kerusou junior, dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville et de l'Etat, pour subir une punition.

Par ordre de la Direction,
18 mai—27 — WM. E. LEVERICH, Caissier.

MODES ET NOUVEAUTES.

Mme. DUTUIT, rue Royale, 107, entre les rues St. Louis et Conti, a l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle vient de recevoir par l'Isaac Newton, du Havre, un bel assortiment de chapeaux paille d'Italie de pour petits garçons, de paille de Ris, de paille cousue, pour dames, coiffures, personnes et enfans, rubans nouveaux en taffetas écossais etc., ombrelles pour dames et enfans, corsets riches et ordinaires, voiles riches en crêpe dentelles, etc., pèlerines filet, gants de [illegible], éventails; fleurs (en choix), capotes batiste, etc., et qu'elle en fera l'ouverture aujourd'hui mardi 18 courant. — 18 mai—3

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et le levé pour l'année 1841, doit commencer à dater du 1er mai 1841.

J. F. DU GARRY,
17 mai—2m — Trésorier de la 3me Municipalité.

COMPAGNIE DE BANQUE DU GAZ.
17 mai 1841

UNE assemblée ajournée des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la banque mercredi le 26 courant à l'effet de délibérer sur la convenance d'accepter l'acte de la Législature relatif aux banques, approuvé le 14 mars 1839, et sur d'autres objets importants relatifs à cette institution. — J. W. HOUSTON,
17 mai — Caissier

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses en débarquement du Copiapo et à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier, par
17 mai — A. F. DUNBAR & Co. 76 Douane.

LES Soussignés offrent à vendre à bon marché sur la Levée:—

400 barriques vins de Marseilles, marque de Bergasse,
200 do do do Légier,
30 1/4 de do
20 barils } Vin de Madère de Marseilles,
37 1/4 de barriques imitation de vin de Porto,
200 caisses vin Muscat de Frontignan,
100 do eau de fleurs d'oranger,
10 do liqueurs,
70 paniers huile d'olives douce,
400 paniers bouteilles vides,
4 milliers de bouchons,
10 do do pour damejanes.
CANTIN, DARAN & Co.
17 mai — 11 et 15, rue St. Louis.

VINS, Huile et Eau-de-vie—400 barriques vin rouge; 100 barriques Malaga doux.
20 do Porto véritable.
30 do Madère do,
20 do huile d'olives,
50 barils amandes,
50 caisses marrons,
10 do [illegible] MR. Le tout en bon état, à vendre par — CUCULLU, LAFEYRE & Co.
17 mai — 26, Vieille Levée

ON a besoin d'une famille d'une négresse sachant blanchir et repasser; s'adresser [illegible] donnera de bons gages. S'adresser rue Royale No. 1. — 17 mai—3

AVIS.—Les Créanciers de J. J. Haydel, pourront se présenter à partir du 20 mai courant, chez les soussignés, jours y recevoir les sommes auxquelles ils ont droit en règlement des créances qu'ils ont [illegible] de J. J. Haydel, conformément au tableau homologué en cour [illegible].

A. CAVELIER,
Agissant pour lui et pour J. J. HAYDEL,
14 mai—3 — Syndics.

A LOUER pour le 1er Juin une maison rue Bienville, entre Bourgogne et Rempart. S'adresser à R. BRUGIER.

[illegible] de Bordeaux [illegible] CH. DUFOUR.

EAU DE VIE—254 pipes, 10 1/4 de barriques, 20 1/8 de Eau de vie de première qualité, marques d'Otard, Dupuy et J. J. Dupuy, Bonnion et Dussaut. — CANTIN, DARAN & Co
17 mai — 11 et 15, rue St. Louis

POMMES de terre—[illegible] barils, à vendre par
19 mai — G. BEDFORD & BECK, 21 Douane

CAFE—[illegible] sacs café en magasin et à vendre par
19 mai — FRATS & HERNANDEZ, 77, Toulouse

CIGARES de la Havane—[illegible] à vendre par
19 mai — FRATS & HERNANDEZ, 77, Toulouse

CHANVRE de Sisal—26 balles reçues par la goelette Ventura, de Campeche, à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.

FEUILLES DE FER BLANC—150 caisses 1/2 X en débarquement du navire Paris et à vendre par
16 mai — PRIESTLEY & BEIN, 14, Nelle Levée.

PLOMB DE CHASSE—75 barils du Missouri en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par
19 mai — WALTON & COCKAYNE, 29 et 39 Natl. Levée.

TRAITES sur Boston à vendre par
19 mai — THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

TOILE A VOILES—Un assortiment de toile à voiles de coton de Russie, num. 10 vall à Ravens Duck cerus, en magasin et à vendre par — WOOD & SIMMONS,
19 mai — 60, rue des Magasins.

CLOUS—400 barillets en débarquement de la barque B. Muzick, à vendre par — WOOD & SIMMONS,
19 mai — 60, Magasins.

A VENDRE par les soussignés:
Café Java vieux gouvernement;
Vieille eau de vie Cognac de C. marque Marlow, Y.
Vinrouge en barriques, Cote de Bourg, 1837,
do do St. Julien, 1834,
do do St. Estephe, 1837,
do do Montferrand,
do do Baraine,
Cuir à harnais et à semelles, &c. &c.
18 mai — BOUTIN, GALLY & Co. 7?, rue Toulouse.

AVIS INTERESSANT.

Lettres à Sophie, ou les derniers accents de la tendresse maternelle.
La petite cuisinière habile.
Le trésor des ménages.
Le petit livre pour tous.

CES quatre ouvrages se vendent au profit d'une famille française, qui par ses malheurs, et sa position actuelle après de si longs et honorables travaux, mérite les sympathies de toutes les âmes vertueuses.

Le prix des quatre volumes réunis est $1.

Chez l'auteur, enseignant St. Pierre et Levée ou premier et chez St. Fremaux, libraire — 16 mai—1m

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.

Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, ad. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.

☞ Son office No 4, Passage de la Bourse. — 10 nov

AVIS

ATTENDU que Mr. Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour faire annuler les six obligations suivantes, savoir:

1o. Une obligation comme shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, de la somme de cinq mille piastres, souscrite par lui, le 20 février 1837, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Woods, ses cautions;

2o. Une obligation comme collecteur des taxes, de la somme de quatre mille neuf cent soixante-dix piastres, souscrite par lui le 20 février 1837, conjointement avec Louis Daigle et Frame A. Woods, ses cautions;

3o. Une obligation comme collecteur des taxes d'Etat et de paroisse, de la somme de cinq mille huit cent trente cinq piastres, souscrite par lui le 26 janvier 1838, conjointement avec Frame et Woods et Joseph Landry, ses cautions;

4o. Une obligation comme collecteur des taxes, de la somme six mille cinq cent soixante quatorze piastres, souscrite par lui le 19 février 1839, conjointement avec Joseph Landry et Frame A. Woods, ses cautions;

5o. Une obligation comme shérif, de la somme de cinq mille piastres souscrite par lui le 29 juillet 1839, conjointement avec Dorville Landry et Jacques Molaison, ses cautions;

6o. Une obligation comme collecteur de taxes de six mille sept cent trois piastres, souscrite par lui le 17 février 1840, conjointement avec Louis Daigle et Joachim Daigle, ses cautions.

Le présent est pour donner avis à toutes les personnes intéressées qu'elles aient à montrer par écrit, l'office à du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la date de la publication du présent avis, les causes pour lesquelles les dites obligations, et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas cancellées et annulées.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, le neuvième jour de Mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et le soixante-cinquième de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur. — A. B. ROMAN.
LEVI PEIRCE,
Secrétaire d'Etat. — 11 mars—2 1pe

$ 2000 DE RECOMPENSE.
Banque de la Louisiane.

LA récompense ci dessus sera offerte à celui qui arrêtera Jules L. Dauney, ex-commis receveur, et Charles Zenon Cullion, ex-commis aux escomptes de cette institution et les livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent être jugés par les tribunaux de cet Etat.

Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.

Par ordre du Bureau.
10 mai — J. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 8 mai 1841.

UNE assemblée ajournée des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la Banque Samedi prochain, le 15 mai, à une heure P. M.
10 mai — W. HOUSTON, caissier.

AVIS.—Avis est donné à tous les créanciers de feu James Mooney que les soussignés ont été nommés par l'honorable Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, curateurs à la succession de feu James Mooney et les créanciers sont prévenus d'avoir à présenter aux dits curateurs leurs comptes aussitôt que possible pour que ceux-ci puissent connaître le montant des dettes de la succession, et qu'ils puissent agir en conséquence et les liquider.

P. CASANOVAS, } Curateurs.
11 mai—3f 10j — R. CURELL, }

DEZAUCHE, *Dentiste*,
POSE LES DENTS & RATELIERS ARTIFICIELS
traite les affections de sy tème dentaire.
☞ Office rue Toulouse No. 16, près la Levée.

POUR GALVESTON.
Paquebot régulier pour mercredi le 26 courant, à 10 heures du matin.

Le steamer à vapeur [illegible] SAVANNAH, capitaine John Wood, partira positivement pour le port ci-dessus le 26 mai 1841. Ce bateau a été expressément construit pour les voyages de Liverpool à New York, et offre aux passagers toute la sûreté et le confortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
BOGERT & HAWTHORN.
12 rue Gravier

Les jours de départ du SAVANNAH, sont de la Nlle. Orléans, le 6 et le 20 et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois, et il sera suivi par le steamer New York qui partira de ce port le 1er. et le 16, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois. — 19 mai

POUR NEW-YORK.
Par Key-West et Charleston.—Départ dimanche soir, à 4 heures 8 m.—le 20 juin.—Le magnifique steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, construit à New-York pour la mer, et ayant de magnifiques emménagements, partira comme ci-dessus. Les passagers arriveront à New-York, 6 jours après leur départ d'ici, ce steamer emportant une provision suffisante de combustible pour tout le voyage. Pour passage dans la Chambre ou à l'entrepont s'adresser au comptoir des soussignés où est déposé un plan de la chambre.
BOGERT & HAWTHORN, 61, rue Gravier.
N. B. Des chambres pour familles peuvent être arrêtées en s'adressant comme ci-dessus — 17 mai

Pour Mobile, Baie St. Louis, Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula.

Le steamer ECHO, capt. Emile, sera en marin au lac, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, et partira samedi, le 22 courant à l'arrivée des chars de 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à
GINN & DUNN,
19 mai — 44, Nelle Levée

POUR ST. LOUIS & LA RIVIERE DES ILLINOIS.
Le beau steamer PERU, capt. Brodes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. & O. H. WELLINGTON.
44, Nelle Levée
☞ Le Peru prendra du fret pour Memphis, Randolph et tous les lieux de débarquements intermédiaires
19 mai—☞

PAQUEBOT A VAPEUR.
Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine L. A. Knight, continue à faire ses voyages réguliers aux jours susdits, il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les lundis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 6 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisses, au coin de la Levée.
7 mai—28

POUR PHILADELPHIE—La barque paquebot, de la ligne de Hand, JOSEPHINE, capt. Johnson, ayant tout son chargement engagé, partira jeudi, 20 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de l'Hôtel de la Monnaie, ou à — JAMES D DENEGRE,
19 mai — 15, Douane

POUR NEW-YORK.
Le brick fin voilier MARY COLE, capitaine Hicks, a besoin de 200 barils pour compléter sa cargaison. Pour le reste du fret ou pour passage s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Orange—ou à
JOHN ALEXANDER,
19 mai — 15 rue du Canal

POUR LA HAVANE. Passage seulement.
Le brick paquebot A. No. 1 EMPRESARIO, capitaine Cerina, ayant tout son chargement engagé, partira dimanche 23 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord en face de la rue St. Pierre, ou à
FRATS & HERNANDEZ.
19 mai — 77, rue Toulouse

LIGNE DE PAQUEBOTS de Baltimore—Le paquebot TIPPECANOE, capt Grey, ayant le trois quarts de sa cargaison engagée, partira le 25 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, pour 30 passagers s'adresser à — G. BEDFORD & BECK
17 mai — 21, Douane

POUR PHILADELPHIE—(Ligne de Hands).—La barque paquebot B. MUZICK, capitaine John Garwin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de l'hôtel des Monnaies ou à
18 mai — JAMES D. DENEGRE, 15 Douane.

POUR BORDEAUX.—Le fin navire ANNE LOUISE, capitaine Lamaitre, partira pour le susdit port, le 1er. juin.
Pour passage seulement, ce bâtiment ayant une très belle chambre et toutes les commodités désirables, s'adresser au capitaine à bord ou à
14 mai — CH. S. DUFOUR, 58, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Ligne de New York et de la Nouvelle Orléans—Le beau paquebot et fin voilier FRANKFORT, capitaine J. G. Russel, ayant la plupart de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché, ou à
14 mai — PETER LAIDLAW, 25 Gravier.

POUR BOSTON. Le superbe navire neuf ST. LOUIS, capt. McLean, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à — J. A. MERRITT
13 mai — 53 rue du Canal

POUR LIVERPOOL—Le très rapide et fin voilier doublé et chevillé en cuivre ABBOTSFORD, capitaine McLean, partira sous peu pour le port. Pour balance de son fret ou passage, s'adresser à
14 mai — WM. G. HEWES & Co.

POUR BORDEAUX.
Le beau navire neuf CHATEAUBRIAND, capt. Le Borde, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, prendra encore 2 à 300 balles de coton et partira le 1er juin. Pour fret [illegible].
Il prendra des passagers qui trouveront à bord, tels appartements de logements spacieux et commodes de la table et la [illegible] à l'adresse du capitaine à bord, ou
HERBAULT FRERES
13 mai — 79, rue Bienville

POUR LA HAVANE—Le paquebot de Hambourg DOROTHEA WILHELMINE, capitaine Mattson, pour fret ou passage, s'adresser à
14 mai — SCHMIDT & Co. 38 Bienville

POUR MATAMOROS—La goelette AID, capitaine Baker, partira pour le port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Toulouse, ou à — JOHN ALEXANDER,
17 mai — 15 rue du Canal

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire neuf LOUIS XIV, capitaine [illegible] [illegible]
13 mai — Peck & Key.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot CUBA, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et [illegible] pour le port. Pour fret ou passage avant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN ALEXANDER,
15 rue du Canal

BATAILLON D'ARTILLERIE.

D'APRES la Section [illegible] le Bataillon paradera en armes en grande tenue d'été, Dimanche 23 mai à 4 heures précises du matin, pour une partie de campagne. Rendez-vous à l'Arsenal.

Les membres honoraires du Bataillon sont invités à se trouver à cette réunion.

La plus grande marque d'amitié à donner au Major Commandant le Bataillon, sera d'être exacts et ponctuels à l'invitation et à l'ordre ci-dessus.

Par ordre du Major
13 mai — AD. SCHREIBER, Adj. major.

GARDES D'ORLEANS, Attention!
Etat de Siège.

Les membres de la Compagnie sont prévenus qu'à partir de ce jour, il y aura, 1 mercredi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir à la galerie de l'Hôtel de Ville, une école de soldat; les sergents et autres membres devront assister exactement et porteurs de leurs fusils.

Par ordre du capitaine Justin De[illegible]
ANTOINE DUBUC,
16 mai—3 — Sergent major.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON. Attenzione!
La Compagnia si riunirà Giovedì prossimo 20 del corrente mese alle ore sette di sera nel [illegible] della libreria, per affari importanti. Si spera che tutti quanti i membri della Compagnia non trascureranno di essere presenti.

Per ordine del Capitano.
A. FERRARI,
14 mai — Sergente maggiore.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 11 mai 1841

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chûtes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie, lesdits travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on pourra consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, No 24.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, on sera tenu à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, sera retenu par le bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.

THOS. W. CHINN.
13 mai — Président du Bureau des Travaux Publics.

SELLES ANGLAISES—Le soussigné a aujourd'hui reçu et offre à vendre, quelques jolies selles anglaises, faites par un des meilleurs manufacturiers de Londres, aussi un nouvel envoi de brides, mors et étriers, du dernier genre.
12 mai—30 — JAS. F. BOYD, 57 Camp.

POMPES A INCENDIES POUR HABITATIONS.
LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre deux pompes d'une grande force, avec des accessoires complets, convenables pour les habitations ou les édifices publics. Aussi, quelques superbes pompes aspirantes.
13 mai—30 — JAS. F. BOYD, 57 Camp

GRAINES DE NAVET FRAICHES
Garanties de 1841.

Le soussigné vient de recevoir un envoi considérable de graines de navet fraiches garanties de cette année, et un assortiment de graines de fleurs, de légumes, d'arbustes, &c. &c. à vendre par
WM. DINN,
13 mai — 11, Commune, enc. Tchoupitoulas.

OISEAUX MOQUEURS DE L'EQUATEUR.
LE soussigné vient de recevoir deux oiseaux moqueurs de l'Amérique du Sud, chantant très bien et ayant un magnifique plumage, il offre à les vendre à bas prix. — WM. DINN,
13 mai — 11, Commune, enc. Tchoupitoulas.

REÇU de Nantes, voie du Havre par le navire Isaac Newton et à vendre au débarquement par les soussignés:
85 boites, 2/3 et 1/8 boites truffes pures du Périgord, conservées au naturel.
45 boites, 2/3 et 1/2 boites cèpes à l'huile,
10 boites et 1/2 boites champignons,
196 demi boites petits pois au naturel.
Aussi—Reçu par le navire Louis XIV:
200 boites sardines à l'huile de la marque bien connue de Rodel fils et frères. — LORENDE & VALETON,
13 mai — No. 9, rue Toulouse

EAU-DE-VIE—75 1/2 pipes, 100 1/4 de barriques, 30 1/8 do Cognac seme preuve, des marques de J. J. Dupuy, Otard Dupuy & Co., Bonnin, Dussaut &c
40 1/4 de barriques de Champagne, fine et vieille, à vendre par — CANTIN, DARAN & Co.
13 mai — 11 et 15, rue St. Louis

LES soussignés offrent à vendre à bon marché, sur la Levée:
430 barriques vins de Marseille, marques de Bergasse
200 do do do de Légier,
30 1/4 de barriques, vin de Malaga de Marseille,
25 barils do do do
200 caisses vin de Muscat.
100 do eau de fleurs d'orange,
24 do do liqueurs,
20 paniers huile douce
400 paniers bouteilles vides.
450 milliers bouchons de bouteilles.
12 do do do damejeannes,
100 caisses salaisons assorties.
CANTIN, DARAN & Co.
13 mai — 11 et 15, rue St. Louis

ON demande à acheter ou à louer une excellente cuisinière, parlant français, acclimatée et pouvant être garantie. On demande aussi une femme de chambre. S'adresser rue Bienville, No. 46. — 17 mai—4

SUCCESSION de Wm. A. Dawson—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre cette succession sont priées de présenter leurs comptes à
FRED. FURST. [illegible]
J. B. BENJAMIN.
17 mai—3

HUILE de sperm pure et huile de lin—15 barriques huile de sperm pure blanchie et non blanchie, et 17 barils huile de lin, à vendre par — JARVIS & ANDREWS,
17 mai — 20, rue de la Commune

QUININE—4 caisses sulfate de quinine français, reçues par l'Isaac Newton, du Havre, 400 onces do. par le Saratoga, et le Caspian, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
17 mai — 20, rue de la Commune.

FARINE de maïs—150 barils à vendre par
17 mai — THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTOINE FERNANDEZ.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 19 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 107, un assortiment de Marchandises sèches, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c.

Et aussi, un superbe assortiment de meubles, presque neufs, bois de lit et garniture, matelas en crins, tables à jouer, glaces, &c. &c. — 19 mai.

PAR J. A. BEARD & Co

IL sera vendu à l'encan aujourd'hui mercredi, à midi, à la Bourse de l'Arcade,

LES ESCLAVES SUIVANTS:

HANNAH, âgée de 36 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse. On ne garantit que les titres, avec ses enfants Harriah de 6 ans et demi, et Jacob de 3 ans; tous deux garantis.

Conditions.—Un quart comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés et satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement.

SAM, de 17 ans, créole, de champ, bon commissionnaire.

SARAH de 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et comme à parfaitement garantie des vices et maladies prescrits par la loi.

Conditions, comptant.

Les actes de vente à l'étude de J. B. Marks, aux frais des acquéreurs. — 19 mai—1

PAR J. A. BEARD & Co
Tabac, vins, liqueurs et malades

IL sera vendu à l'encan, jeudi 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin no. 28 rue de la Commune.

10 pipes eau de vie cognac, mélangée,
6 pipes cognac, importé,
7 1/2 pipes do
5 quarts de vin de Malaga,
4 caisses genièvre en Sprine,
7 pipes excellent genièvre de Hollande,
175 caisses genièvre superfin, Le Cavendish et Honey Dew,
30 do do do,
100 caisses excellent cidre, de la,
8 barils do Mone [illegible]
30 quarts et barriques vin Ténériffe, Madère et Malaga.

Vente positive pour cause des consignations
[illegible] — 19 mai

Vente de chaix de Havane.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 21 du courant, à 1 heure, par J. A. Beard, au magasin No. 13, rue du Canal, un assortiment choisi de vins fins, liqueurs d'office, [illegible], comprenant Bordeaux, Lord Goderich et autres marques, et du Porto de Londres Dock, du Madère du Ho [illegible] autres marques, et de choix, vins de Champagne, de Bourgogne, et en pipes et caisses.

Aussi—Excellente eau-de-vie et genièvre de Hollande, ventes pour cause de consignation.

Conditions.—Tout ce qui excédera $300 comptant, et au dessus de $300, à 4 mois de crédit, en [illegible]. — 19 mai

PAR A. FERNANDEZ

JEUDI prochain, 20 courant, à 4 heures P. M. il sera vendu au No. 61 rue du Camp,
15 bts. bierre de Baltimore de la brasserie de Lucas.
18 mai

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1841, il sera vendu Samedi le 22 du courant à 4 heures et demie P. M. à la Levée, vis-à-vis la rue Conti.

Environ 180 boucauts de sucre appartenant à la succession de feu Ambroise Brou.

Conditions comptant — 13 mai—5 en 10

PAR J. B. BLACHE

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans en date du 9 mai 1841, il sera vendu Mardi 22 juin à midi à la Bourse St.-Louis, les esclaves suivants abandonnés à ses créanciers par V. A. Jr.

ZABETH, âgée de 19 ans, [illegible] et enfants.
GANDAY, âgé de 32 ans, cuisinier, ayant une hernie.
DALIE âgée de 16 ans, domestique de maison.
Conditions comptant. — 15 mai—1 fper sem.

PAR SPEAR & Co.

IL sera vendu jeudi 20 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:
JESSEE, âgé de 45 ans, excellent nègre de champ, ayant une hernie [illegible].
JENNY, âgée de 40 [illegible], excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, etc. servante de maison, parfaitement garantie de tout excepté qu'elle est sujette quelquefois à de légères attaques de goutte.
JOHN bon [illegible].
CHARLOTTE, âgée de [illegible] ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et servante de maison, pleinement garantie.
CHRISTOPHER, de 19 ans, excellent esclave de champs, et propre à tout, pleinement garanti.

Les actes de vente à l'étude de J. B. Marks, aux frais des acquéreurs — 15 mai—8

PAR W. BARNETT, Sr.

PAR ordre et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, portant la date du [illegible], il sera vendu à l'encan, à la Bourse St. Louis, cette ville, samedi le 29 mai, tous les biens, dettes, créances et [illegible] faisant partie de la succession de feu [illegible] conformément à l'inventaire fait à la Cour des Preuves. Cette vente pour cause de [illegible].

Conditions, comptant. — 16 mai—10

PAR P. DUBERT AND.

IL sera vendu, d'ordre de la Cour des Preuves, en vente publique, le mercredi 19 juin [illegible] midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis [illegible] [illegible] la succession de feu A. [illegible].

Mathilde négresse d'environ 18 ans, bonne cuisinière et couturière, garantie.

Marie Thérèse négresse d'environ 16 ans, ou environ, bonne blanchisseuse et repasseuse.

[illegible] d'environ 15 ans [illegible] garantis des vices et maladies prescrits par la loi.

Observations. L'esclave Marie Thérèse sera vendue à [illegible].

Conditions—Un quart comptant [illegible] balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets [illegible] portant hypothèque sur [illegible] et portant clause pénale de 10 [illegible].

Les actes de vente seront passés en l'étude de O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 mai—15 [illegible]

VENTE DE SYNDIC.
PAR JOS. A. BEARD.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du [illegible], il sera vendu jeudi, 20 mai, à 12 heures P. M. à la [illegible] Bourse de la [illegible], une maison de l'encourageur de la [illegible] [illegible].

Conditions. Comptant. — 10 mai—11

[illegible] Il sera vendu [illegible] à la Bourse de la Cité [illegible] par ordre du Syndic [illegible] de la [illegible], les esclaves suivants [illegible]:

[illegible] Conditions, comptant, [illegible] Philippe Lavoc[illegible]. — 19 mai—4pe

PAR F. GRIMA.

IL sera vendu [illegible], à midi, à la Bourse [illegible] en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 11 janvier 1841 et de la [illegible] Bourse [illegible] F. L. [illegible], syndic des créanciers de Thérèse [illegible] [illegible].

NELSON [illegible].

Conditions. [illegible] balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et assurés par hypothèque [illegible].

17 mai — 21, 17, 24, 31 mai et 7 juin.

PAR L. A. GARNIER.

JEUDI, 17 juin 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] des syndics des créanciers de A. Merle, [illegible] de A. M. Merle & Co., [illegible] [illegible].

1o. [illegible] esclaves [illegible].

2o. DELIA, âgée d'environ 26 ans, négresse intelligente sujette à la boucle.

3o. 10 actions de la Banque de la Bourse, de $10? ou chacune de qu[illegible] $40 10 [illegible].

Conditions—l'esclave Delia, un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et hypothèque [illegible].

Les actions, à 6 et 12 mois de crédit, en billets approuvés et endossés à satisfaction.

L'acte de vente sera passé par F. Grima, notaire public aux frais des acquéreurs. — 17 mai—[illegible] 7, 17 juin

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Docteur de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pour dix ans. Cette garantie ne s'étend que aux six dents de devant de la bouche et qu'il garantit pour dix ans.

Le Dr. A. Lion, a quitté son ancien office en ville rue Royale, No. 106, entre St. Louis et Conti, où on le trouve tous les jours, consultations et consultations pour toutes les maladies de la bouche. — 5 mai

MARCHANDISES par cargaison—Clason & Co. 47, rue de Chartres, offrent à vendre un bel assortiment de marchandises sèches, consistant en partie en [illegible] et plusieurs autres articles.
11 mai

VENTE A L'AMIABLE de 20 balles et bonnes vaches laitières, [illegible] pour la campagne à Gentilly, [illegible]. Darandal, chez [illegible] NETRAUD, fils.
Les vaches se vendent par [illegible] le 25 courant, à [illegible] frais du [illegible] maison.
17 mai—8

CHIEN TROUVE.

Il a été trouvé dans un petit chien terrier fauve, ayant les oreilles coupées. Le propriétaire pourra le recouvrer en s'adressant à Mr. [illegible] près de l'Alger, entre les deux levées et en payant les frais.
17 mai—3 — G. [illegible]

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI maison de l'habitation Andry & Lepretre le 10 courant, le mulâtre nommé VALPAIN, âgé de [illegible] ans, [illegible] [illegible].
15 mai—3 en 8 — MANUEL ANDRY

AVIS—Détenu à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste un jeune mulâtre de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, disant appartenir à Mr. [illegible]. [illegible]

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible] le maître [illegible] [illegible] FRED. FURST.
17 mai—3

[illegible] [illegible] nouvelle et belle assortiment de graines des meilleures qualités [illegible].
WM. DINN,
13 mai — 11, Commune enc. Tchoupitoulas.

FARINE—1000 barils farine [illegible] en débarquement, à vendre par — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
17 mai — 48, Tchoupitoulas

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
17 mai — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
48, Tchoupitoulas